

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

09 2 ¢

DECRET D/2017/...../PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2017/002/AN
DU 02 MARS 2017

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2017/002/AN du 02 mars 2017, portant autorisation de ratification de la Convention de Base pour l'exploitation des gisements d'or dans la Préfecture de Mandiana entre la République de Guinée et la Société des Mines de Mandiana S.A, AVOCET MINING P.L.C et MANAGEM S.A, signée le 19 décembre 2016 à Conakry.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 04 MAI 2017



Prof. ALPHA CONDE